



Doc. 12895
23 avril 2012

Vies perdues en Méditerranée: qui est responsable ?

Amendement¹ n° 12

M. José María BENEYTO, Espagne, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, supprimer les mots « Comme il était notoire que la zone SAR libyenne n'était pas couverte, l'Italie, en sa qualité de premier Etat à recevoir les appels de détresse, aurait dû assumer la responsabilité d'une coordination des opérations SAR. »

Note explicative

Les pays qui opèrent sous l'autorité de l'OTAN doivent suivre les ordres donnés par le commandant en charge de chaque opération.

Déposé par:

BENEYTO José María, Espagne, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
ALONSO José Antonio, Espagne, SOC
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
MUÑOZ-ALONSO Alejandro, Espagne, PPE/DC
SORAVILLA Roberto, Espagne, PPE/DC

1. 2012 - Deuxième partie de session

